

LES PROSPECTIVES POUR LES ANNÉES A VENIR

1/ COMMENT FAIRE EVOLUER LE MODELE DE NOTRE SAS CENTRALES VILLAGEOISES VERCORSOLEIL :

Comme nous l'avions évoqué lors de l'AG 2021, la commune de La Chapelle en Vercors a été retenue comme site expérimental dans le cadre d'un projet européen, piloté en France par AURA-EE, pour permettre de développer l'autoconsommation collective d'énergie électrique produite localement.

Les compteurs Linky de la Commune ont été étudiés au pas de temps 30 minutes pendant un an pour évaluer la consommation totale de la commune sur ce pas de temps et voir comment cela pourrait être couvert partiellement par l'installation de panneaux photovoltaïques sur certains bâtiments privés ou publics du centre bourg.

Le rapport rendu à l'issue de cette étude a permis de constater qu'au moins 25 % des besoins de la commune pouvaient être couverts par l'installation de 2 toitures identifiées (hangar des bus de la SRADDA et garage communal). Les 75 % restants sont fournis par leur fournisseur « historique ». Une présentation de cette étude a été faite aux élus de La Chapelle en Vercors.

L'étude a également défriché les aspects juridiques et contractuels d'une telle opération. Cette étude s'est basée sur la consommation de la commune en 2020/2021 et sur les factures d'électricité de la commune de 2020.

VercorSoleilL a été pressenti pour être le producteur du montage. La limite que pointait l'étude venait du fait que la commune qui payait son kWh électrique en 2020 6,47 cts d'€ devait accepter de payer l'électricité fournie localement par VercorSoleilL à environ 9,5 cts/€ pour que VercorSoleilL puisse amortir les deux installations en un peu moins de 20 ans. Or, depuis le 1^{er} Janvier 2022, la commune paye son kWh environ 25 cts d'€... Il y a donc eu une écoute attentive de la part de la Mairie lors du rendu de l'étude en début 2022.

L'étude présentait une production basée sur 2 nouvelles installations mais un troisième site a été identifié qui permettrait d'augmenter de 40 % la production prévue et donc d'agréger d'autres consommateurs comme la Comcom, l'Office du Tourisme, La Maison de l'Aventure, des commerçants, etc.

Nous reviendrons plus en détail sur le projet d'autoconsommation dans le point N°3.

Le cadre législatif qui a évolué dans le bon sens pour l'autoconsommation collective, doit également évoluer prochainement, sous la pression de la communauté européenne pour que la France définisse (comme tous les pays européens) un cadre législatif aux « Communautés

Énergétiques » qui permettront à des « structures » locales de vendre et acheter de l'énergie soit produite localement, soit consommée localement. Cette « définition » doit être prise avec des pincettes en attendant la sortie définitive des textes promis depuis des mois.

Il nous apparaît au niveau du Conseil de Gestion de VercorSoleil que cette évolution future serait une suite logique de la démarche que Pierre Barbier et les 16 fondateurs ont voulu initier en 2015. Si nous choisissons de produire des ENR localement, avec une forte gouvernance citoyenne locale en lien avec les collectivités, c'est bien pour pouvoir également en faire profiter les habitants, les collectivités et les entreprises locales plutôt que de les injecter anonymement dans un réseau national.

L'idée des communautés d'énergie par rapport à l'autoconsommation collective, est de permettre une plus grande flexibilité dans les approvisionnements et probablement de permettre aux clients locaux de n'avoir qu'une seule facture, la Communauté Énergétique se chargeant d'acheter et de revendre les quantités d'électricité qu'elle n'aura pas réussi à produire localement. L'autre différence importante est que la Communauté d'Énergie ne sera pas uniquement limitée à l'Électricité mais pourra également fournir de la chaleur, de l'eau chaude, du combustible vert, etc...Elle devrait également avoir une marge pour pouvoir stocker de l'énergie sous une forme ou une autre.

Enfin, parallèlement à ces réflexions sur La Chapelle en Vercors, nos échanges avec les élus de Vassieux en Vercors, de La Chapelle en Vercors et de la Communauté de Communes du Royans-Vercors à propos d'un possible projet éolien au col de Proncel, nous ont montré les limites de l'acceptabilité d'un projet éolien sur notre territoire. Nous restons pourtant convaincus que pour arriver à un mixte énergétique renouvelable qui tienne la route, nous ne pourrions nous passer de l'éolien. Comme expliqué au début de cette A.G., il nous faut trouver les arguments convaincants.

Il nous semble qu'une approche pratique et tangible de ce que représente l'éolien sera parfaitement illustrée si nous pouvons proposer aux collectivités et habitants des contrats de vente d'électricité verte locale sur 30 ans avec une augmentation fixe et quantifiée de l'ordre de quelques % pour toute la période. Dans un premier temps, nous proposerions de couvrir environ 20 à 25 % de leurs consommations grâce au photovoltaïque puis nous pourrions envisager de leur proposer un peu plus grâce à l'ajout d'hydro électricité en contractualisant des achats avec quelques petits producteurs locaux si ils étaient intéressés, ou en installant des nouvelles installations si nous trouvons des opportunités. Cependant, le pourcentage que nous pourrions couvrir uniquement avec du PV et de la micro électricité restera limité autour de 30 à 35 % et il faudra alors ajouter de l'éolien, comme partout en France, pour arriver à des volumes significatifs proche de 75 à 80 %. Si comme cela est fort probable, les coûts du kWh électrique continuent de flamber dans les années à venir, les gens accepteront probablement beaucoup plus facilement la nuisance qu'ils ressentent à l'implantation d'une éolienne dans leur milieu de vie si elle leur permet d'avoir un prix d'achat de l'électricité modéré qu'ils pourront constater sur leur contrat à 30 ans signé avec VercorSoleil dans

le cadre de l'auto consommation collective.

D'une manière générale, le conseil de gestion de VercorSoleilL était assez dubitatif au départ sur le bien fondé de la démarche et sur sa possible rentabilité mais l'embrasement des coûts de l'électricité ont, quelque peu, changé la donne. Néanmoins, il nous semble que sur le principe, et aux vues des rendus de l'étude, il serait plus logique, plus citoyen et plus porteur pour le développement et l'acceptabilité des ENR que VercorSoleilL s'engage sur une action d'autoconsommation collective plus vaste et plus généralisée que sur un échange bi-latéral avec la commune de La Chapelle en Vercors.

Dans le cadre législatif actuel, il est possible de développer une opération d'Auto-Consommation Collective (ACC) avec des collectivités, des entités publiques, des habitants, des associations et des entreprises. Il n'y a pas de limitation du nombre de participants.

Les deux seules limitations existantes sont la puissance maximum installée pour fournir l'électricité autoconsommée (3 MW soit de quoi fournir 857 foyer à 100%) et la distance maximum entre les 2 consommateurs et/ou producteurs les plus éloignés qui doivent tous être dans un rayon de 2 kms. Il existe cependant une dérogation possible en milieu rural de porter cette distance à 20 kms. Cela correspond assez bien à la taille de notre territoire.

Enfin, nous avons saisi l'opportunité de la recherche de site pilote par l'Association Nationale des Centrales Villageoises, pour proposer notre candidature comme site pilote de développement d'une communauté énergétique. Nous saurons en Juin si la candidature de l'Asso CV a été retenue par l'Europe, et donc si par effet domino, nous sommes retenus comme possible site pilote. La validation du site pilote dépendra également, bien sûr, de votre réponse à la question posée ci-dessous.

Nous souhaiterions donc avoir votre avis sur le développement futur de notre Centrales Villageoises pour savoir si, comme nous, il vous semble que tendre vers une communauté d'énergie à moyen terme est quelque chose de censé, de motivant et qui vous paraît en ligne avec les raisons qui vous ont poussées à nous rejoindre.

Afin de vous aider à prendre cette décision, nous souhaitons vous résumer ci-dessous les enjeux et les risques de chacun de ses engagements. Nous échangerons et affinerons ces différents points lors des débats de l'Assemblée Générale mais étant donné la complexité et l'importance des enjeux, nous vous invitons à nous rejoindre dès 17h30 pour discuter de façon informelle plus longuement sur ces possibles évolutions.

	Actuellement	Consommation Collective	Communauté Energétique	
<u>Actions possibles</u>				
Produire des ENR localement	Oui	Oui	Oui	
Faire la promotion de la Maîtrise de l'Energie (Efficacité + Sobriété)	Oui	Oui	Oui	
Vendre des ENR localement	NON	Oui	Oui	
Inclure des Producteurs locaux qui resteront propriétaires et bénéficiaires de leur installation	NON	Oui	Oui	
Stocker de l'Energie en grande quantité	NON	Oui / Non	Oui	
Acheter / vendre l'énergie manquante localement	NON	NON	Oui	
Produire / Vendre de la chaleur	Oui	Oui	Oui	
<u>Avantages / Bénéfices</u>				
Augmentation production ENR	+	+++	+++	
Sécurisation des prix de l'électricité pour les habitants	NON	OUI partiellement	OUI partiellement	
Maîtrise des choix d'approvisionnement de l'électricité consommée localement	NON	OUI partiellement	OUI sur 100 %	
Maîtrise des choix de production d'énergie locale	Oui	Oui	Oui	
Possibilité d'influencer localement sur la précarité énergétique	NON	OUI partiellement	OUI partiellement	
Possibilité d'influencer localement sur la sobriété énergétique	+	+++	+++	
<u>Point de Vigilance / Risques</u>				
Maturité des modèles	OUI	En cours	A venir	
Complexité des montages	+	++	+++	
Longueur des engagements	20 ans	30 ans	30 ans	
Nécessité d'au moins un salarié	NON	OUI	OUI	
Investissement des bénévoles	+	++	+++	
Risque financier	faible	modéré	Plus important	

2/ PROJET EOLIEN :

2.1 Réflexion sur l'éolien :

Comme nous vous l'avons expliqué dans le rapport d'activité, et dans la partie précédente sur les communautés énergétiques et l'autoconsommation, nous souhaitons temporiser l'avancée du projet éolien en attendant de convaincre plus largement les habitants du plateau et les collectivités du bien fondé de notre démarche.

Cependant afin de nous permettre de mieux appréhender les possibilités offertes (ou pas) par le site qui nous concerne sur la Commune de Vassieux en Vercors, nous vous proposons d'engager quelques milliers d'euros sur une étude de pré-faisabilité économique avec le bureau d'étude spécialisé qui a déjà étudié ce projet et qui pourrait donc pour une somme relative modique, peut-être, réactualisé plus finement ses chiffres qui. Donnent pour l'instant une rentabilité négative.

2.2 Accompagnement de la Commune de Vassieux et de l'association VESPA

L'association VESPA et la commune de Vassieux portent depuis de nombreuses années un projet de réhabilitation des moulins de la Mûre, situés près du col de Proncel. Ils ont obtenu un financement pour cette réhabilitation qui inclus la mise en place d'un aérogénérateur utilisant les pâles du moulin pour produire de l'électricité.

Nous sommes devenus adhérents de cette association et leur avons proposé d'apporter notre « expertise » en matière de production et de raccordement au réseau sur ce projet. Le conseil de gestion a décidé d'acheter un anémomètre enregistreur (500 €) qui va permettre de réaliser des mesures de vents sur une année complète pour permettre de fournir à l'association et la commune une meilleure estimation du productible possible. Nous espérons pouvoir le mettre en place d'ici la fin avril.

<https://moulinsventdevassieux.blog4ever.com/2021-4-reunion-de-lancement-du-projet-avec-les-partenaires>

3/ PROJET D'AUTOCONSOMMATION COLLECTIVE A LA CHAPELLE EN VERCORS :

Comme nous l'avons évoqué dans le point 1 de ces perspectives, nous espérons pouvoir lancer assez rapidement un projet d'autoconsommation collective suite aux études réalisées dans le cadre du projet européen Alpgrids par AURA-EE.

Nous revenons ici plus spécifiquement sur le point départ de cette vaste opération qui débiterait, si les collectivités sont d'accord bien sûr, sur La Chapelle en Vercors avec l'équipement de deux à trois toits déjà repérés et offrant des belles perspectives de production. Il s'agirait d'une installation de 20 kWc sur le toit du garage communal et de la salle des fêtes, d'une installation de 20 kWc sur le garage des cars de la SDRADDA et d'une installation de 9 kWc sur un auvent de la Maison de l'Aventure. Nous n'avons pas encore entamé les démarches auprès des propriétaires

pour avoir leur accord.

L'investissement global devrait rester relativement limité de l'ordre de 60 000 €. Cependant nous ne pourrons plus avoir d'aides régionales pour ce projet puisque le nouvel arrêté tarifaire sorti en octobre 2021 interdit ces aides si on profite d'un tarif aidé. Or le même arrêté tarifaire a offert par contre la possibilité de profiter du tarif de revente totale pour la revente du surplus de l'électricité qui ne sera pas consommé. C'est une très grosse garantie de ne pas tout perdre si un des consommateurs clef de l'opération d'autoconsommation se désiste. Nous devons donc nous passer des aides.

Il faut également noter que depuis le nouvel arrêté tarifaire d'Octobre 2021, toutes les installations que nous mettront en service en vente totale pourront ultérieurement être basculées dans une opération d'auto-consommation collective même a posteriori.

Pour l'instant les contours de l'opération d'autoconsommation collective sont trop flous pour nous permettre de vous présenter un business plan ou des données permettant une prise de décision. Nous nous contenterons donc, si vous avez répondu favorablement à la proposition de s'orienter vers des opérations d'Autoconsommation collective, de vous demander d'approuver le lancement des études préalables pour un montant aux alentours de 15 000 €. Il faut noter que pour toute la partie évaluation de l'autoconsommation collective et estimation des seuils de rentabilité du prix d'achat à proposer aux auto consommateurs, nous serons accompagnés par l'Association des Centrales Villageoises et AURA-EE, ce qui limitera fortement le montant des dépenses d'ingénierie de ce côté-là. Nous prévoyons environ 10 000 € d'études mais pour plus de sécurité, nous vous demanderons votre accord pour une enveloppe dédiée de 15 000 €.

Nous reviendrons ensuite vers vous soit à la fin de l'année 2022, soit lors de l'AG 2023 quand les contours du projet seront mieux cernés et qu'il faudra déclencher de nouveaux investissements.

4/ DÉVELOPPEMENT DU PROJET ZOE :

Comme nous vous l'indiquions dans le rapport d'activité, la mise en autopartage d'une voiture électrique de type Zoé a eu du mal à démarrer. Cependant depuis le début 2022, une nette accélération des réservations s'est fait sentir et en 3 mois nous avons enregistré 8 nouveaux conducteurs. En Mars, par deux fois, nous avons dû arbitrer des réservations sur la même journée. En moyenne, la voiture a été utilisée 3 fois par semaine en janvier, février et mars.

Pour mémoire, le « business plan » de la Zoé est de couvrir les frais de fonctionnement avec 2 locations en moyenne par semaine, de mettre de côté de quoi pérenniser une aide extérieure salariée ou contractuelle pour la gestion des réservations à partir d'une moyenne de 3 réservations par semaine et enfin à partir de 4 locations hebdomadaires d'amortir l'investissement.

La mise en place d'un point de mise à disposition de la voiture à Saint Martin en Vercors met du temps à se concrétiser mais l'idée est toujours là.

Un frein à l'utilisation de la voiture souvent énoncé par les personnes qui ne concrétisent pas est le peu d'autonomie de la voiture.

L'association Adrets qui nous avait soutenu dans l'achat du premier véhicule à hauteur de 30 % du prix d'investissement, nous a signalé récemment un appel à projet national qui permettrait peut-être d'avoir une aide pour l'achat d'un nouveau véhicule.

Pour faire rapide et simple, une Zoé de seconde génération ayant une batterie de 40 kWh au lieu de 22 kWh et donc environ 180 (hiver) à 250 kms (été) d'autonomie s'achète actuellement d'occasion aux environs de 10 à 12 000 €. Si nous pouvons obtenir un co-financement de l'ordre de 70 %, il faudrait donc mettre 3 à 5 000 € de nos fonds propres pour acheter ce nouveau véhicule.

En fonction de l'évolution des demandes, nous pourrions soit garder les 2 véhicules si la demande est là, soit revendre la voiture avec moins d'autonomie, ce qui devrait permettre de récupérer la mise en fonds propres apportée pour l'achat d'une voiture avec une plus grande autonomie.

A noter que la gestion courante du véhicule coûte actuellement à VercorSoleil environ 2100 € /an (assurance 1100 € / batterie 600 € / entretien et imprévu 400 €). Doubler le nombre de véhicule entraînera donc mécaniquement le doublement de ce coût.

Nous vous demanderons donc d'approuver l'utilisation de 5 000 € maximum de notre trésorerie pour l'achat d'un véhicule Renault Zoé de seconde génération si nous obtenons une aide de l'agence nationale de la cohésion du territoire.

5/ ET TOUJOURS PLEIN DE PROJETS QUI MÉRITERAIENT QUE NOUS Y CONSACRIONS PLUS DE TEMPS :

Projet N°4 sur de grandes toitures

Nous sommes toujours, bien sûr, à la recherche de grandes toitures à inclure dans notre projet N°4. Pour l'instant nous avons des contacts sur plusieurs toitures agricoles mais aucune n'a conduit encore à un accord de principe d'un propriétaire. Le projet N°4 que nous espérons lancer les études avant la fin 2022 inclura également les 3 toitures pressenties pour l'opération d'autoconsommation collective si nous obtenons également l'accord des propriétaires.

Il faut noter que depuis l'arrêté tarifaire d'Octobre 2021, appelé S21, et comme nous l'avons déjà mentionné précédemment, les installations peuvent être basculées de la vente totale vers l'autoconsommation collective, mais à l'inverse la totalité des surplus de l'opération d'autoconsommation collective peut être rachetée par un acheteur obligé au tarif de la vente de surplus. Le choix de développer le projet N°4 uniquement autour de l'autoconsommation collective dépendra donc de l'avancement de cette opération au moment de déposer les demandes de raccordement.

Centrales Villageoises VercorSoleiL

Commande groupée Solarcoop

Nous espérons renouveler une commande groupée de kits SOLARCOOP au début du mois de mai 2022 car nous avons déjà 4 ou 5 personnes intéressées pour commander des kits. Un kit sera également commandé avec un seul panneau par VercorSoleiL pour pouvoir effectuer des démonstrations lors de nos présences sur des marchés, des manifestations ou des réunions publiques.

Pico Electricité :

Nous sommes toujours sur le qui-vive pour développer un ou des projets de pico-électricité mais manquons un peu de force vive pour être pro actif sur ce sujet.

Remontée des compteurs Linky Enedis des associés :

Un projet que nous vous avons soumis à l'AG 2021 mais qui, là aussi, faute de force vive disponible n'a pas pu être mené à bien...
